



## ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE REGINA

### Avis aux membres Convocation à l'Assemblée générale annuelle

**Regina, le 7 août 2018** — L'Association canadienne-française de Regina (ACFR) convoque ses membres à sa 54e Assemblée générale annuelle (AGA).

Quand ? Samedi 8 septembre 2018 à 13 h ; inscriptions dès 12 h 15  
Où ? Bistro du Carrefour des plaines  
3850 rue Hillsdale, Regina

On vous rappelle que d'après les Statuts et règlements de l'ACFR :

4.5 Pour avoir droit de vote et droit de se présenter aux élections de l'ACFR un membre doit renouveler sa cotisation avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

5.7.1 Chaque membre individuel et chaque délégué officiel du membre accrédité (maximum de 2) dispose d'un vote ; les décisions se prennent à la majorité simple à moins que la Loi, les Statuts ou les Règlements de l'ACFR ne le stipulent autrement.

5.7.2 Le vote par correspondance ou par procuration est interdit.

6.2.3 Ne peut être élue au Conseil d'administration qu'une personne qui est membre individuel de l'ACFR au moins trente (30) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle et qui a 18 ans ou plus.

Les documents pertinents à l'AGA sont disponibles en ligne à [www.acfr.ca](http://www.acfr.ca)

Veillez noter qu'il y aura un nombre limité de cahiers pour l'AGA, les cahiers seront distribués selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

**IMPORTANT :** Vous devrez présenter votre carte de membre de l'ACFR pour obtenir un carton de vote lors de l'AGA.